



Péruwelz, le 01/07/2019

Chers Parents,  
Cher(s) Joueur(s),

Nous voilà à l'aube d'une nouvelle saison qui, une nouvelle fois, s'annonce riche tant sur le plan sportif qu'humain. Le Péruwelz FC, par l'entremise de son Conseil d'Administration et son comité, vous souhaite la bienvenue au club et vous remercie de l'intérêt que vous lui témoignez en lui confiant la formation sportive de votre (vos) enfant(s).

Comme vous avez pu le remarquer au cours des dernières années, le club est en pleine expansion et relève de nouveaux défis saison après saison, pour passer des ambitions à la réalité. Actuellement, nous comptons plus de **250 jeunes** affiliés mais, comme dans tout club, nous sommes exposés à de nombreux frais en tous genres. Nous tenons donc à vous rappeler que chaque membre en cours de formation doit s'acquitter annuellement d'une cotisation.

Celle-ci comprend l'affiliation à l'Union Belge, une assurance, elle permet également de couvrir les frais occasionnés par les entraîneurs, les arbitres, le matériel sportif, l'énergie, le coût d'entretien des surfaces de jeu, l'entretien des locaux, etc.

**La cotisation devra être acquittée pour le 30 septembre 2019 sans aucune exception.**

Pour la saison 2019/2020, la cotisation est fixée à :

140 € pour les diablotins (U6)

200 € pour les diablotins et préminimes (U7 à U11)

220 € pour les minimes, cadets, scolaires et juniors (U12 à U21)

(Les familles affiliant trois enfants ou plus paient 20 euros de moins par enfant)

Merci de bien vouloir verser la cotisation en indiquant le **NOM, PRENOM** et la **CATEGORIE** du (des) joueur(s) : **IBAN BE42 0688 9059 8554**

**Au delà de cette date, seuls les joueurs en ordre de cotisations et des formalités administratives se verront autorisés à s'entraîner et à être alignés lors des rencontres du Péruwelz FC.**

Après paiement de la cotisation, un pack équipement non inclus dans le prix de celle-ci, vous sera offert par le club.

Nous vous signalons aussi que certaines mutuelles interviennent elles aussi dans le remboursement des frais d'une activité sportive d'un enfant. Une fois votre paiement effectué, le formulaire à remplir sera complété par le secrétariat du Club. Une fois votre cotisation payée, nous vous encourageons à réclamer le document à remettre à votre mutuelle auprès de **Mr Emmanuel Debliqui**, correspondant qualifié de notre club **0498/19.23.13**.

Le paiement de la présente cotisation signifie votre totale adhésion au règlement d'ordre intérieur (ROI) du Péruwelz FC. Vous trouverez celui-ci sur le site du PFC : <http://peruwelzfc.be/documents-2>.

En espérant vous retrouver nombreux sur, et en dehors des terrains nous vous souhaitons à tous, chers parents, cher(s) joueur(s), de passer d'excellentes vacances.

Salutations sportives,

Christophe Huon,  
Président des jeunes.

COTISATION 2019-20